Collège René Caillié
2 rue de la Marine B.P. 20301
17107 SAINTES CEDEX
05.46.93.80.80
ce.0170144p@ac-poitiers.fr

Année Scolaire 2016-17

Réunion d'information pour le séjour en Irlande

Saintes , le 10 janvier 2017

Le Principal
aux parents d'élèves des élèves de 3ème ABCDE

Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans la note du 18 novembre 2016, les élèves de 3ème ABCDE inscrits au séjour en Irlande,

du **lundi 8 mai au dimanche 14 mai**

doivent fournir à leur professeurs d'anglais les documents listés ci-dessous le 6 février au plus tard.

Pièce à fournir d'ici le **6 février 2017**	Conditions d'obtention	Délai d'obtention	Cocher
Photocopie de la Carte Nationale d'identité de l'élève qui part (si non encore donnée)	**A demander à la mairie de votre lieu de domicile**	Plusieurs semaines	
Attestation d'assurance scolaire ***(ne pas la redonner si vous l'avez fournie en début d'année****, les professeurs préviendront nominativement les élèves qui ne l'ont pas fait)*	**A demander à votre compagnie d'assurance**	Quelques jours	
Photocopie de la Carte Européenne Assurance Maladie de l'élève qui part (si non encore donnée)	**A demander à votre caisse de sécurité sociale**	Quelques semaines	
Fiche médicale pour séjours à rendre sous enveloppe cachetée - cette fiche sera vue par l'infirmière qui signalera aux professeurs accompagnateurs tous les cas pour lesquels une vigilance s'impose - les fiches seront replacées dans une enveloppe cachetée, emmenée par le professeur responsable du séjour, qui ne les consultera qu'en cas de besoin - elles seront au retour redonnées à l'infirmière.	Distribué aux élèves par les professeurs	Immédiat	
Droit à l'image de l'élève qui part, pour le séjour	Distribué aux élèves par les professeurs	Immédiat	
Autorisation officielle (*Circulaire 2013-106)* de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif	Distribué aux élèves par les professeurs	Immédiat	
NOUVEAU : Rétabli à partir du 10 janvier 2017 **Formulaire CERFA d'autorisation de sortie de territoire pour un mineur** à rendre complété (si perdu, téléchargeable sur le site du service public https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359)	Distribué aux élèves par les professeurs	Immédiat	
NOUVEAU : Rétabli à partir du 10 janvier 2017 **Photocopie de la carte d'identité ou passeport du responsable légal** qui a signé l'**autorisation précédente (sortie de territoire pour un mineur)**		Immédiat	

La REUNION
où vous seront données les dernières informations pratiques aura lieu **VENDREDI 07 AVRIL à 18h** au gymnase du collège.
Les professeurs organisateurs et accompagnateurs seront présents et répondront à vos questions.
LA PRÉSENCE À CETTE RÉUNION de l'un des deux responsables légaux de chaque élève qui partira EST TRES SOUHAITABLE.

Ainsi que vous en avez été préalablement informés, les élèves dont le comportement n'est pas satisfaisant ne seront pas autorisés à partir. La direction de l'établissement et les professeurs seront seuls juges, au vu du bilan disciplinaire depuis le début de l'année scolaire et jusqu'à la date du départ.Si le cas, assez rare, devait se produire, les familles concernées seraient avisées et intégralement remboursées.

Pour rappel : les échéances du règlement (à l'ordre du Collège René Caillié de Saintes) :

n°2	09/01/ 2017	125€
n°3	06/02/2017	125 € *ou légèrement moins* si le coût final était réduit

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

Rémy PLUYAUT